

pectes et dangereuses," tranchons le mot, de celles qu'un catholique ne peut fréquenter sans un grave péril pour sa foi.

Elle a tenu dernièrement une convention dans une ville d'Ontario. Savez-vous ce qu'on y a décidé? On a d'abord voté des félicitations aux Etats-Unis, pour le résultat de la guerre injuste qu'ils ont livrée à l'Espagne, dont l'abaissement a été décidé en délibérations maçonniques il y a vingt ans. Puis, on a aboli les chapelains. Ces chapelains n'étaient qu'une moquerie, puisque les fonctions en étaient remplies par des laïques. L'association, en les supprimant, fait disparaître la seule trace d'influence religieuse qui, pour dérisoire qu'elle fût, n'en était pas moins un piège tendu aux naïfs. La société se présente donc désormais au public sous son vrai caractère de neutralité absolue. Aux catholiques de comprendre ce que cela signifie et de s'en retirer, pendant qu'il en est encore temps.

Et voilà la société qui vient chercher à consolider son œuvre dans une ville épiscopale où, tant de fois, le grand évêque que nous pleurerons toujours a tourné contre les doctrines, le but et les agissements de la franc-maçonnerie et de tout ce qui en porte l'empreinte, ou mieux la livrée! Heureusement, le vaillant apôtre parle encore, *defunctus adhuc loquitur*. Entre ses enseignements et les séductions et les pièges de la neutralité religieuse, les enfants qu'il a formés, animés de son esprit et réchauffés de sa parole ardente et convaincue n'hésiteront pas un seul instant.

Dans son numéro du 16 courant, le confrère, revenant à la charge, trouve aussi incompréhensible qu'injustifiable la conduite des catholiques qui se laissent attirer dans ces organisations dangereuses quand il y a tant de sociétés organisées catholiquement qui leur offrent les mêmes avantages.

Pour n'en citer que quelques-unes, dit-il, il y a, par exemple, l'Union franco-canadienne, la Société des Artisans canadiens-français, l'Alliance Nationale, la C. M. B. A. etc., toutes sociétés dans lesquelles ils peuvent entrer sans que leur foi soit exposée au moindre danger. Pourquoi donc aller engraisser des sociétés étrangères, à tendances plus que louches et qui, demain peut-être, seront sous le ban d'une condamnation, quand vous avez, ici-même, des sociétés qui vous offrent tout autant d'avantages, sans le moindre risque du côté religieux? Est-ce donc ainsi qu'il faut comprendre et appliquer la loi de solidarité qui ne devrait faire qu'un faisceau de toutes les œuvres catholiques?

Mais ces sociétés catholiques, direz-vous, ont un nombre de membres moindre que l'autre. Je le crois, certes, sans peine. Vous vous ruez en masse dans la mutualité neutre, et vous vous plaignez ensuite de la faiblesse numérique de la mutualité catholique! Délaissez, tout ce que vous en êtes, la mutualité neutre, grossissez les rangs de la mutualité catholique et donnez-lui l'exubérance de vie qui lui manque peut-être, faute de sources suffisantes d'alimentation. Ne croyez-vous pas que ce serait à la fois plus patriotique, plus sûr au point de vue de vos intérêts spirituels, plus en harmonie avec les exigences de votre beau titre de catholique, que d'aller vous mettre sous la férule d'un franc-